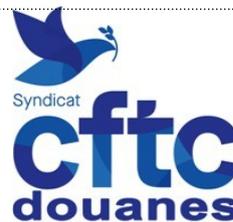


SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎: 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Le billet d'humeur du Président

Un dégel en pleine canicule

Nous nous sommes tous réjouis fin juillet de voir notre paye augmentée grâce à un dégel du point d'indice de 3,5%. Du jamais vu depuis... 37 ans !

D'ailleurs notre ministre de la Fonction publique ne s'est pas privé de s'en féliciter, saluant une décision historique.

Mais pour la CFTC, le compte n'y est pas. La CFTC, syndicat réputé plutôt modéré, réclamait une hausse de 20%, pouvant s'apparenter à un pur délire, à de la totale démagogie.

Pourtant, à bien y regarder, c'est à peu près la perte de pouvoir d'achat subie par les agents publics depuis l'an 2000. Et cette hausse de 3,5% ne rattrape absolument rien pour deux raisons : d'abord elle n'est applicable que pour la moitié de l'année, ensuite elle est toujours inférieure de 2 points à l'inflation annuelle estimée pour 2022 (au rythme actuel) à 5,5 %.

Pire même, pour trouver une différence équivalente, il faut remonter à 2011, soit 10 ans en arrière. Entre 2012 et 2022, la différence fut toujours inférieure à 2 points (augmentation zéro mais inflation < 2% chaque année). Conclusion : en 2022 on perdra encore plus que chacune des 10 années précédentes. Effectivement, le ministre peut se féliciter d'une telle décision !

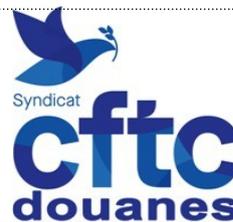
SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Et puis il y a quelque chose de très vexant pour les fonctionnaires de voir que lorsque tous les minimas sont revalorisés (retraites, allocations familiales, ensemble des prestations sociales) d'au moins 4%, le point d'indice ne le sera que de 3,5%, histoire de bien montrer que les fonctionnaires ne méritent pas autant que tous les autres.

Sans compter la prime MACRON, triplée pour atteindre de 3000 à 6000 euros par an, une prime sans charge sociale ni fiscale, qui porte le nom du chef de l'Etat mais dont sont exclus ceux qui justement sont au service de l'Etat (va comprendre...).

Cerise sur le gâteau, alors même que l'Union Européenne a obtenu de ses Etats membres un accord pour une réduction de 15% de leurs dépenses en énergie (qui se traduira concrètement par une température de 19° maximum dans nos bureaux, brigades et directions des douanes cet hiver), les fonctionnaires européens bénéficieront d'une revalorisation salariale pour 2022 de... 8,5% !

Voilà une décision historique qu'il convient de saluer et qu'il serait de bon ton de mutualiser au sein des états membres !

C.L. 09/22

CFTC-Douanes : sur un autre ton.

